

# BULLETIN MUNICIPAL

## COMMUNE DE TROCHE

Octobre 2015



ANNEE 2015

# LE MOT DU MAIRE

La commune de TROCHE continue d'attirer de nouveaux habitants (556 habitants au dernier recensement). Une progression certes lente mais continue, avec de nouvelles constructions et des rénovations d'anciennes demeures. Une croissance démographique qui est la preuve qu'il fait bon vivre dans notre petite commune rurale. Cette qualité de vie il nous faut la préserver voire l'améliorer.

Après la remise aux normes des WC de la salle des associations ce sont les murs qui viennent d'être retapissés et repeints. Des travaux ont été également réalisés à l'appartement situé au 36, avenue des 3 roches (ancienne école) après le départ du dernier locataire. Cet appartement est reloué par un jeune couple depuis le 1er Juillet.

Concernant les investissements importants tels que la **rénovation de l'église** (une partie de la toiture est en mauvais état, tout le réseau électrique n'est plus aux normes et est dangereux, et il est urgent de refaire les enduits des murs extérieurs ...) des pré-études ont été lancées et sont bien avancées. Ces travaux devraient débuter en 2016 et s'étaler jusqu'en 2018. **Pour mener à bien ce projet de restauration de l'église, une souscription, (appel à mécénat) va être lancée auprès de la population en partenariat avec la fondation du patrimoine.** Dans les semaines à venir vous allez recevoir une plaquette commentant cette opération. Nous comptons sur vous pour participer et nous aider, dans la mesure de vos moyens bien sûr, à sauvegarder le seul patrimoine emblématique de notre commune.

Autre projet d'importance : un PAB (**Plan d'aménagement de Bourg**) **rue du Reclos du Père** va être lancé : ces travaux sont destinés à supprimer les nuisances dues aux écoulements des eaux pluviales et sécuriser la rue en aménageant la voirie et les abords. Une étude est également en cours pour ce projet prévu après l'église (2018-2019).

Le conseil municipal a délibéré pour réaliser un PLU (**Plan Local d'Urbanisme**) (Troche est la dernière commune du Pays de Pompadour à faire cette démarche). Le choix du bureau d'étude qui sera chargé de cette mise en place va se faire courant Octobre. La réalisation de ce PLU devrait durer 2 à 3 ans.

Et en fin, comme chaque année, **d'importants travaux de voirie ont été programmés** (45000€ pour 2015).

Afin d'améliorer la communication avec les administrés, des **panneaux d'information municipale** ont été installés: un sur le parking du nouveau cimetière et un sur le parking du stade. De plus, **depuis le 1er Octobre Troche a son site internet » troche.fr »**. Vous pourrez ainsi y suivre l'actualité concernant la commune : Les délibérations du conseil municipal, l'avancement des différents projets, les diverses activités des associations communales, etc...

Enfin, **les deux communautés de communes du Pays de Pompadour et de Lubersac-Auvézère ont souhaité fusionner** : une étude est en cours afin de définir quelles sont les compétences les plus adaptées à cette nouvelle Communauté de Commune. A noter que dans la nouvelle loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique) il est prévu que le seuil des communautés de communes soit au minimum de 15000 habitants, avec des dérogations possible.

**Le Maire, Michel AUDEBERT.**

# ETAT CIVIL JUILLET 2014 - SEPT 2015

## NAISSANCES

Le 13/09/2014 : Timothé, Camille BARON de Julien BARON et Laëtitia CHAMPAU

Le 28/10/2014 : Anaïs DOURVAL de Christian DOURVAL et Blandine DAURY épouse DOURVAL

Le 03/05/2015 : Ayden, Aaron, Claude BRASSE de Sylvain BRASSE et Aurélie CHAPON

Le 23/05/2015 : Ethan RIOBE de William RIOBE et Mathilde LAFON



## MARIAGES

Le 02/08/2014 : Emmanuel RAUFLET & Sabrina GERMAIN

Le 13/09/2014 : Bernard SZYPULA & Suzanne LHOMOND

Le 27/12/2014 : Guillaume PRODEL & Caroline BOUVARD



LE CONSEIL  
MUNICIPAL  
S'ASSOCIE AUX  
FAMILLES DANS  
LES MOMENTS  
DE BONHEUR ,  
JOIE ET PEINE.

## DECES

Le 23/07/2014 : Marcel CHADEAUX à Brive-la-Gaillarde

Le 26/09/2014 : Henri COUSTY à St Yrieix-la-Perche (87)

Le 30/11/2014 : Jean-Marie SARGNAC à Troche

Le 09/12/2014 : Jean Albert REYROLLE à Arnac-Pompadour

Le 30/01/2015 : Andrée BAUDU à Vigeois

Le 21/02/2015 : John BRANCH-EVANS à Saintes (17)

Le 26/02/2015 : Serge DURAND à Bergerac (24)

Le 16/03/2015 : Georgette MALIGNE à Compiègne (60)

Le 28/04/2015 : Colette BOURDARIAS ép CHASSAING à Condat s/Vienne (87)

Le 30/04/2015 : Patrick LAFON à Lubersac

Le 11/05/2015 : André CHASTRE à Vigeois

Le 09/06/2015 : Mireille RAUFLET à Uzerche

Le 19/06/2015 : Pierre SERMARDIRAS à Toulouse (31)

Le 01/07/2015 : Roger HIVERT à Brive-la-Gaillarde

Le 03/09/2015 : Thérèse DUPUY à Objat

Le 17/09/2015 : Gérard LORNAC à Troche

Le 22/09/2015 : Georges André DURAND à Saint Yrieix la Perche (87)



# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du  
31/07/2014

## **RENOUVELLEMENT BAIL 36 AV DES 3 ROCHES**

Le bail du logement 36 avenue des 3 roches a été renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans.

## **SUBVENTION à l'ANACR**

L'association départementale des ANciens Combattants et Amis de la Résistance ont reçu de la commune une subvention de 50 €uros pour aider à l'organisation du Congrès National de Brive en Octobre 2014.

## **SECURITE ROUTIERE**

En réponse à la volonté conjointe de l'état et de l' AMF (Association des Maires de France) pour la mise en place d'un réseau d'élus référents sécurité routière, le Conseil Municipal a désigné Madame LORTHOLARY Martine, conseillère municipale.

## **SUBVENTION CAUE**

Suite au projet de rénovation de l'église, l'intervention du CAUE a été demandée. Ainsi il a été décidé d'attribuer au CAUE une subvention à hauteur de 150€uros.

## **ASSURANCE JURIDIQUE GROUPAMA**

Dans le cadre de l'assurance juridique souscrite auprès de GROUPAMA, deux chèques ont été versés à la commune en remboursement des frais juridiques liés à l'affaire LEPORTIER. Ces chèques correspondent pour 430€uros aux frais d'expertise et pour 915€uros aux honoraires de procédure de l'avocat au Tribunal.

## **ELABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur le Maire expose au conseil les raisons de l'élaboration d'un PLU : avoir à disposition un document qui permette de gérer les droits du sol, élaboré en concertation avec la population et les personnes publiques associées, définir les zones à urbaniser et les zones agricoles, et protéger le patrimoine paysager. Une subvention a été demandée à l'Etat.

## **LOGEMENT 5 AVENUE DES 3 ROCHES**

Le logement 5 avenue des 3 roches ayant nécessité d'importants travaux sanitaires (nettoyage complet des combles et création d'un nouveau plafond pour évacuer des souillures importantes dues à des animaux, afin de désodoriser et désinfecter les lieux), le Conseil Municipal a décidé de ne pas demandé de loyer à la locataire pour le mois de Décembre.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT VISITES SECURITE**

La proposition suivante de l' APAVE a été retenue par le Conseil Municipal :

- Electricité ERP pour un montant de 563.03€ HT
- Equipements thermiques salle des associations et chaudière pour 258.72€ HT
- Aires de jeux pour un montant de 295.41€ HT
- Equipements sportifs pour 162.98€ HT

## **REVISION DES LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX**

A compter du 1er janvier 2015, le montant mensuel des loyers perçus par la commune pour les logements communaux augmentera de 0.57%.

## **REMBOURSEMENT TOTALGAZ**

Un chèque de 321.23€ a été accepté par le Conseil Municipal, celui-ci correspond au remboursement d'un trop-perçu pour la période 01/10/2014 - 01/11/2014.

Réunion du  
10/10/2014

Réunion du  
25/11/2014

Réunion du  
20/01/2015

# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du  
20/01/2015

## MEDECINE PREVENTIVE

Le Conseil Municipal a décidé de l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze pour une période d'un an renouvelable, pour une durée maximale de 3 ans.

## COMMISSION VOIRIE

Plusieurs problèmes de chemins ruraux ont été soulevés :

- CR du Gany : des riverains se plaignant de son mauvais état. Le Maire et la commission se rendront sur place pour décider des suites à donner.
- CR de Chantegril : suite à une lettre de réclamation concernant l'entretien d'un chemin privé, après en avoir délibéré le Conseil décide de convoquer les requérants en vue de trouver une solution.
- CR du Bos : problème d'élargissement de l'assiette : la Commission se rendra sur place

## PANNEAUX D'INFORMATIONS

Le Maire propose au Conseil que des panneaux d'informations soient installés aux 2 points de recyclage du SIRTOM (Cimetière et Stade). Le centre Bourg pourrait accueillir une « boîte à lire » destinée à déposer ou prendre des ouvrages ou jeux dont on a plus usage.

## REPAS DES AINES DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2015

Ce repas a été élaboré et servi par LA TABLE DE TROCHE. Comme les années précédentes, un colis a été distribué aux aînés ne pouvant assister à ce repas.

## EXPOSITION 14/18

Une exposition sur 14-18 est programmée pour Novembre 2016. Les visites des familles de la commune se poursuivent afin de collecter des renseignements, des témoignages, des documents ou des objets ayant appartenu à des Anciens Combattants de cette guerre.

## SITE INTERNET

Le projet de création d'un site internet communal est toujours en cours. Des devis sont demandés à plusieurs sociétés pour cette prestation.

Réunion du  
24/02/2015

## DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT 2015

Le dossier va porter sur les travaux des vestiaires du stade. Les travaux retenus concernent la couverture, l'isolation intérieure, la menuiserie et la plomberie pour un montant global HT de 14.357,38€. La subvention demandée s'élève à 8.614€ correspondant à 48% de DETR et 12% de « Bonus éco ».

## COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION

Le compte administratif présenté par Mr le Maire a été approuvé ainsi que le compte de gestion édité par la Trésorerie de VIGEOIS.

## SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES

En vue d'harmoniser les pratiques avec les communes de la Com-Com de Pompadour, la somme de 50€ par enfant sera versée pour les voyages scolaires.

## RENOUVELLEMENT BAIL LOGEMENT 5 ALLEE DE LA RECHEZE

Arrivant à terme le 31/03/2015, le renouvellement de ce bail a été approuvé pour une nouvelle période de 6 ans.

## BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRETS

Une convention a été signée avec la BDP encadrant le dépôt de livres à la mairie.

# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du  
07/04/2015

## **LE NUMERIQUE POUR LA COMMUNE DE TROCHE**

La COM-COM du Pays de Pompadour prend la compétence de l'aménagement numérique. Actuellement la majorité de la commune se situe en zone jaune (réception moyenne), seule une zone à l'ouest est rouge (réception très faible). Il est envisagé de mettre en place des moyens afin d'améliorer le réseau numérique sur le département. Pour le territoire du Pays de Pompadour plusieurs solutions sont à l'étude, dont la fibre optique afin d'améliorer et d'assurer un débit minimale de 5Mb/s.

## **VOTE DES IMPOTS 2015**

Le Conseil vote à l'unanimité l'augmentation de 1% des Impôts locaux, soit :

Taxe d'habitation : 7,99% à 8,07%

Foncier bâti : 9,96% à 10,06%

Foncier non bâti : 77,36% à 78,13%

## **SUBVENTIONS**

Il a été décidé de reconduire à l'identique le montant des subventions versées en 2014. Le montant global crédité est de 8000€.

## **BP 2015**

Le Budget Primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à 411.495,31€ pour la section de fonctionnement et à 183.166,88€ pour la section d'investissement.

## **RESTAURATION EGLISE**

Un appel à dons va être lancé en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour financer les travaux de l'église sous forme de mécénat populaire et d'entreprises (toiture / crépis...).

Une subvention est demandée auprès du conseil départemental.

## **QUOTE PART ELECTRIFICATION**

La quote-part communale à verser à la fédération d'électrification s'élève à 4352€ pour 2014. Le conseil municipal décide de la fiscaliser (comme chaque année).

## **TABLEAU DES EMPLOIS**

Mise à jour du tableau des emplois avec l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

## **PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Des panneaux de signalisation usagés au nombre de 19 doivent être remplacés. Le devis du Conseil Départemental est retenu pour un montant de 2263.38€ TTC.

## **MATERIEL INFORMATIQUE**

Le bail du second poste informatique (portable) arrive à terme fin Avril. Comme convenu, l'ordinateur portable, remplacé par une tour, est laissé à la commune pour l'€ symbolique. Le contrat est renouvelé pour le même montant (49.90€).

Réunion du  
20/05/2015

## **SITE INTERNET**

A l'unanimité, la société ARTEFACT a été retenue pour la création du site internet de la commune pour un montant de 780€ HT. L'hébergement et la maintenance sera également réalisée par cette société pour un montant annuel de 265€ HT.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE VOIRIE**

Divers chantiers de voirie vont être menés pour un montant total de 38.092,50€ HT, à savoir :

- Voie Communale du Bos
- Voie Communale du Puy, Geneytout, Mesurat, les Chaussades, les Lagunes.
- Elargissement route du Bos
- Elargissement route d'Espalion, avec la « cession » de terrain à la commune de la famille DUMAS pour améliorer l'accès aux riverains DUMAS, MARTIN et VINE.

Les subventions du Département et fonds de concours com com s'élèveront à 28574.50€HT.

## **REMBOURSEMENTS EDF**

Monsieur le Maire présente au Conseil deux chèques de 20€ et 466.73€ d'EDF concernant le remboursement d'un trop perçu.

## **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le tableau des emplois a été mis à jour avec la création d'un grade « Agent de Maitrise ».

Le tableau de régime indemnitaire a été réajusté en conséquence.

## **PORTE LOGEMENT 5 avenue des 3 roches**

Après délibération, le devis de l'entreprise FEYDEL, concernant la pose de joints et la rénovation du seuil de la porte du logement 5 avenue des 3 roches, a été retenu pour un montant de 231.16€ TTC.

## **CHEMIN LORTHOLARY**

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite de terrain proposée par les familles LORTHOLARY et LAVIOLETTE pour rendre public le chemin permettant l'accès à leur propriété à CHANTEGRIL. La commune prend à sa charge les frais inhérents à cette cession (commissaire enquêteur, géomètre, notaire).

## **SUBVENTION SOS VIOLENCES CONJUGALES**

Une subvention à l'association SOS Violences Conjugales a été allouée par le Conseil Municipal pour un montant de 30€.

# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **TRAVAUX VESTIAIRES**

Ayant obtenu la subvention d'état à hauteur de 30% du coût total du projet (14357€), les travaux des vestiaires du stade vont pouvoir débuter, à commencer par la rénovation de la couverture.

## **POINT SUR LA FIN SUR PAVE (Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, les devis pour le PAVE : MTB MOURY pour un montant de 1579€HT (création de la place pour personne à mobilité réduite à l'ancien cimetière) et société LACROIX SIGNALISATION (signalétique des places pour personnes à mobilité réduite) pour un montant de 568,97€HT.

## **ACQUISITION DE MOBILIERS URBAINS**

Le devis de la société AB CREATIONS, concernant l'achat de deux vitrines d'affichages (informations municipales) pour un montant de 1.950€ HT a été retenu.

## **TRAVAUX SALLE DES ASSOCIATIONS**

Le devis de l'entreprise BOURDEIL concernant les travaux de rénovation des murs de la salle des associations est retenu à l'unanimité des membres présents, pour un montant de 1.604,50€ HT.

## **DEMANDE DE SUBVENTION FREDON**

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à la FREDON pour un montant annuel de 50€. Cette action s'inscrit dans le cadre de la démarche zéro pesticide déjà engagée.

## **TOTALGAZ devient FINAGAZ**

Monsieur le Maire indique pour information que la société TOTALGAZ devient FINAGAZ. Il n'y aura aucun changement dans le contrat, ni dans les tarifs.

## **SPOTS SALLE DU CONSEIL**

Le devis de l'entreprise LANTERNA concernant le remplacement du système d'éclairage de la salle du Conseil et de l'accueil mairie est retenu par le Conseil Municipal pour un montant de 455,25€HT.

## **CONSULTATION GEOMETRE**

Dans le cadre du PAB, le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour consulter différents géomètres-experts à partir du Cahier des Charges rédigé par Corrèze

Réunion du  
17/06/2015

## **Précisions Elections Régionales des 6 et 13 Décembre 2015**

Le calendrier habituel de révision des listes électorales se trouve quelque peu chamboulé cette année en raison des élections Régionales qui ont lieu en pleine période de révision.

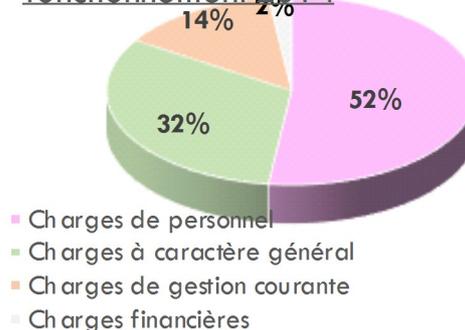
Les personnes qui désirent voter pour la première fois à Troche à l'occasion de ce scrutin doivent se faire inscrire à la Mairie le 30 Septembre 2015 au plus tard. Passée cette date ils ne pourront figurer que sur la liste électorale de 2016.

# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

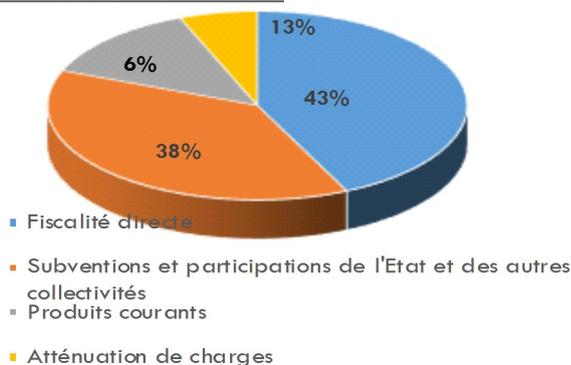
**Les dépenses de fonctionnement** sont divisées en quatre catégories :

1. Charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparation, fluides, assurances...)
2. Charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)

Structure des dépenses de fonctionnement 2014



Structure des recettes de fonctionnement 2014

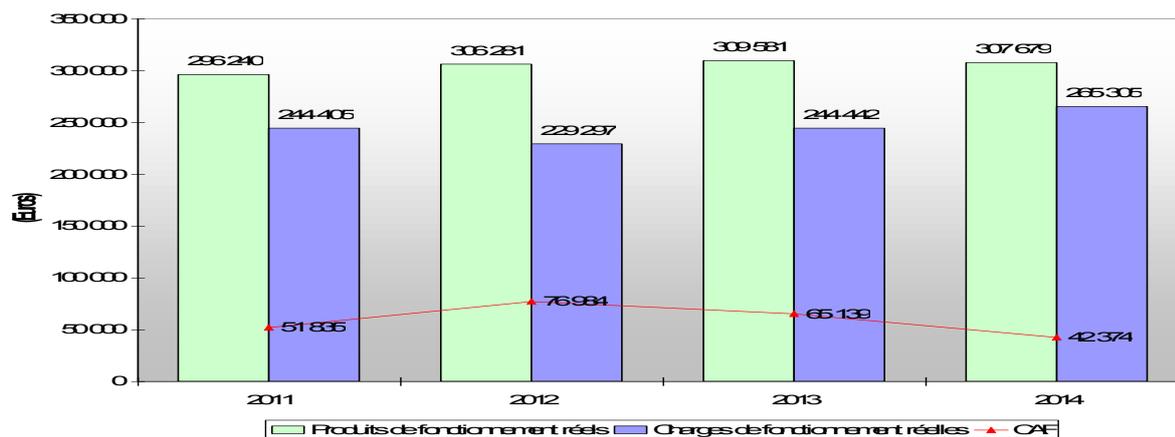


**Les recettes de fonctionnement** se divisent en quatre catégories :

1. La fiscalité directe locale
2. Les subventions et participations de l'État et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).

**La Capacité d'autofinancement (CAF)** représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Evolution de la CAF



Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles. L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...).

Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement. Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

# LE BUDGET INVESTISSEMENT 2015

## INVESTISSEMENT 2015

### RECETTES

Virement fonctionnement IR021	<b>79928,31</b>
Couverture besoin invest IR1068	<b>56835,57</b>
RAR 2014	<b>3850</b>
Nouv. SUB	<b>5354</b>
FCTVA	<b>17087</b>
Amortissement 1/5 caserne Vigeois	<b>1444</b>
Fods de concours Com Com (x2)	<b>18668</b>
<b>TOTAL</b>	<b>183166,88</b>

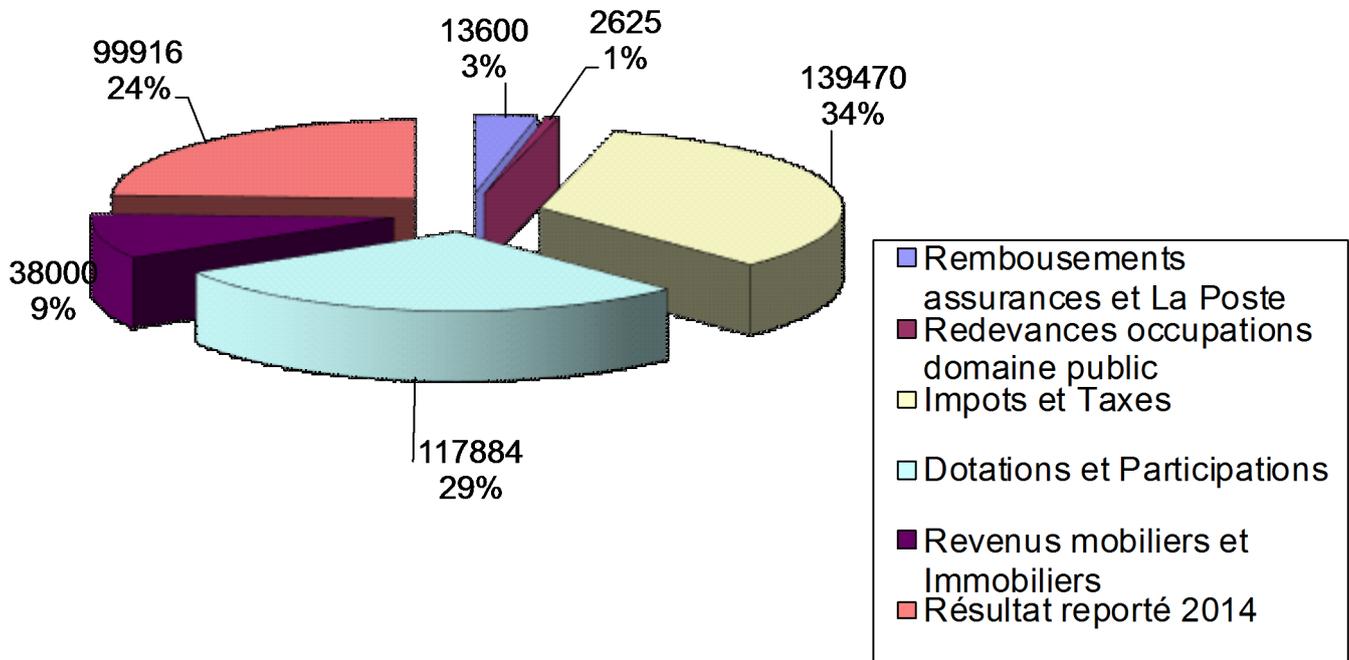
### DEPENSES

Déficit exécution 2014 IR001	<b>26148,31</b>
RAR 2014	<b>34537,26</b>
Emprunts	<b>32643</b>
Nouvelles dépenses à engager	<b>89838,31</b>
<b>TOTAL</b>	<b>183166,88</b>

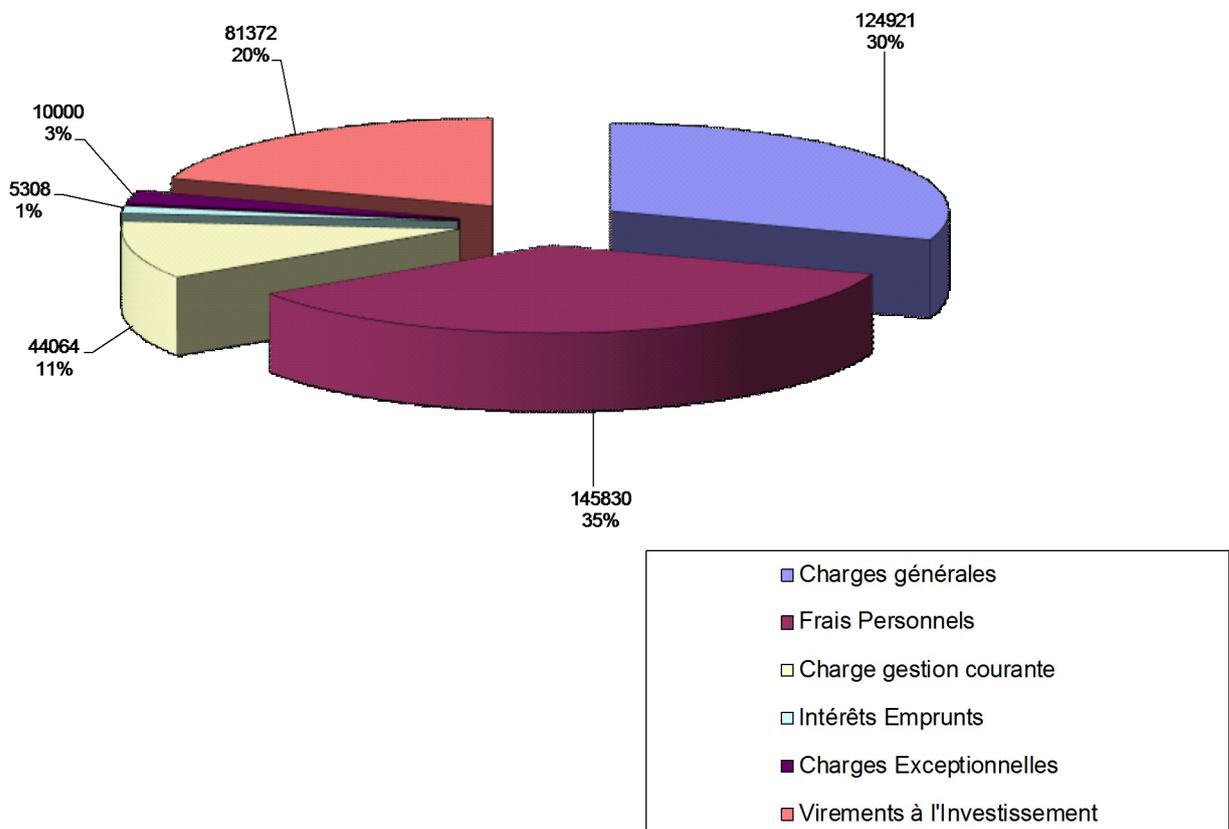
PROGRAMME	REALISE	SOLDE CA 2014	RESTE A REALISER 2015	BUDGET 2015	CREDITS 2015
22 - Bâtiment	22708,56	134,56	134,56		134,56
31 - Acquisition foncière	0,00	0,00	0,00		
34 - Voirie communale	55812,60	1,36	0	50000,07	50000,07
35- Eclairage Public	2357,60	0,00	0		
39 - Acquisition matériel mobilier	0,00	2 464,62	2 464,62	3500	5964,62
53 - Collectif personnes âgées	0,00	5 696,08	5 696,08		5696,08
55 - Sécurité incendie	0,00	246,22	246,22		246,22
68- P L U	133,70	6 866,30	6 866,30	12000	18866,3
61 - Structures de loisirs	0,00	55,66	55,66		55,66
63 - Halle	22573,38	9 927,97	9 927,97		9927,97
64 - PAVE	0,00	8 887,00	8 887,00		8887
65 - Parking Tugeat	18720,00	258,85	258,85		258,85
66 - 0 pesticide/Fredon	0,00	0,00	0,00		
67 - Chauffage gaz	1649,56	0,00	0,00		
69 - Eglise				12338,24	12338,24
70 - PAB				3000	3000
71 - Vestiaires				6000	6000
72 - Signalisation				3000	3000
<b>TOTAL</b>	<b>123955,40</b>	<b>34 538,62</b>	<b>34 537,26</b>	<b>89838,31</b>	<b>124 375,57</b>

# LE BUDGET FONCTIONNEMENT 2015

## FONCTIONNEMENT RECETTES



## FONCTIONNEMENT DEPENSES



# RETROSPECTIVE JUILLET 2014 à JUIN 2015



**REALISATION PRAIRIE FLEURIE PAR LES AGENTS  
JUILLET 2014**



**CONCERT LES TROIS CAFES GOURMANDS SOUS LA HALLE  
AOUT 2014**



**À compter de SEPTEMBRE 2014 : installation du MARCHÉ SOUS LA HALLE  
TOUS LES DIMANCHES MATINS**

# RETROSPECTIVE JUILLET 2014 à JUIN 2015



**IMPLANTATION DE LA TABLE D ORIENTATION  
OCTOBRE 2014**



**COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE  
NOVEMBRE 2014**



**SPECTACLE DE NOEL POUR LES ENFANTS  
DECEMBRE 2014**

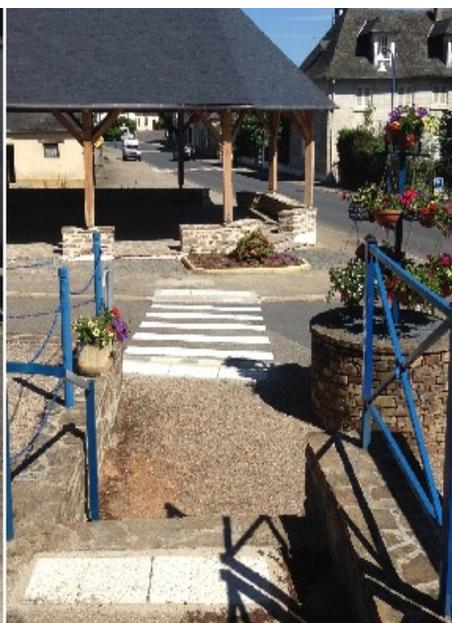
# RETROSPECTIVE JUILLET 2014 à JUIN 2015



**JANVIER  
2015  
VŒUX DE MR  
LE MAIRE ET  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL**



**FEVRIER  
2015  
REPAS DES  
AINES**



**MARS  
2015**

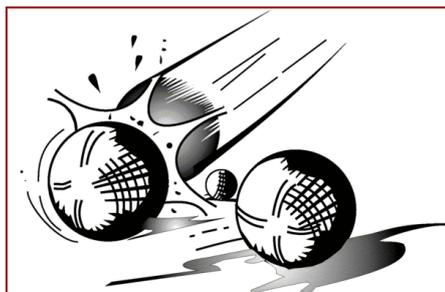
**MISE EN ACCESSIBILITE DU BOURG AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

# RETROSPECTIVE JUILLET 2014 à JUIN 2015



## ENTRETIEN DES SENTIERS POUR LA JOURNEE DES CHEMINS

AVRIL 2015



## PETANQUE / VIDE GRENIER MAI 2015



JUIN  
2015

## COURSE CHAMPIONNAT UFOLEP

# TROCHE CYCLO NATURE

La saison a commencé en Octobre 2014 pour se terminer en Octobre 2015. Le club de Troche Cyclo Nature remercie toutes celles et ceux (bénévoles, motards, signaleurs, municipalité et partenaires) qui ont permis la réussite des manifestations organisées tout au long de l'année.

Les organisations sont conséquentes et pas spécialement sur la commune. En premier lieu, ce fut le loto, en collaboration avec l'amicale des chasseurs, qui a connu un succès habituel. Le lendemain, l'Assemblée Générale a enregistré une très grosse participation, preuve de l'engouement des ses membres. Le repas offert par le TCN a été servi par la Table de TROCHE.



Francis BOUTOT, vainqueur à St Pardoux la Rivière

Les manifestations du club :

Le 03/05/2015 Course à SEILHAC

Le 10/05/2015 Course à St CYR LES CHAMPAGNES

Le 14/05/2015 Course de l'ascension à TROCHE, qui a réuni 106 coureurs, et qui a été entièrement parrainée par la Table de TROCHE (Repas et Récompense). Encore merci à eux.

Le 14/06/2015 Le championnat régional UFOLEP à TROCHE a rassemblé 206 coureurs.

Le 12/07/2015 « La Pas Cy Vieille » à La Grange Vieille (Commune de BEYSSAC) course avec circuit atypique et journée pêche détente, randonnée pédestre et repas campagnard.

Le 18/07/2015 Course à travers le bourg de POMPADOUR

Le 03/08/2015 Course à travers le bourg de BEYSSAC

Le 29/08/2015 Course à MADRANGE.

Toutes ces manifestations de l'année prouvent la chaleur des relations humaines, l'amitié entre ses membres, la solidarité de ses structures, une vitrine sympathique de notre commune et département.

Les effectifs sont en progression constante d'année en année, +30% de 2014 à 2015.

Si vous souhaitez rejoindre notre famille, amis sportifs, amis de la nature, amis partenaires, amis signaleurs, amis bénévoles, sachez que le meilleur accueil vous sera réservé, vous serez chez vous. Merci encore à toutes et à tous.

**ANDRE DUPUY**

**Président TROCHE CYCLO NATURE**

# COMITE DES FETES



Sous l'impulsion de quelques bénévoles, le comité des fêtes a pu faire briller et résonner la nouvelle halle en Août 2014.

Certes avec un peu d'effort cette soirée est à renouveler.

**MARTINE LORTHOLARY**

**Présidente DU COMITE DES FETES**



L'équipe A



L'équipe B

## 2014-2015 saison de transition ?

Cette nouvelle saison n'a pas commencé dans les meilleures conditions. Nous en avons conscience au vu de nos effectifs vieillissants, après de nombreux départs et un recrutement de plus en plus difficile.

De nombreux joueurs ont pris la décision de nous quitter après de très nombreuses années passées sous le maillot de l'US TROCHE.

Si nous pouvons comprendre les obligations familiales ou professionnelles d'autres raisons ont dominé sur le fait de vouloir poursuivre l'aventure sportive avec des copains restés au club. Un club, quel qu'il soit, ne peut pas afficher d'ambition sans que les principaux acteurs que sont les joueurs fassent preuve d'investissement.

Malgré tout, de nouvelles recrues, ou des reprises, sont heureusement venues essayer de combler ces départs. Leur volonté d'apporter leur soutien au club est tout à leur honneur.

Une poule de championnat difficile nous a permis de rencontrer des équipes de Haute Corrèze avec des moyens humains de beaucoup supérieurs. Les garçons de l'US Troche ont montré malgré tout, qu'ils avaient du cœur et ont su à certains moments résister aux meilleurs. Et pour cela nous les en remercions très sincèrement.

Comme toutes les associations, notre fonctionnement devient de plus en plus difficile et nous remercions sincèrement tous les sponsors qui acceptent de nous aider financièrement et sans lesquels l'US TROCHE ne pourrait pas exister.

Merci à la municipalité de TROCHE qui assure l'entretien du stade, des installations annexes et qui ne faillit pas dans son soutien envers le club.

**ODILE BERROCAL**

**Présidente UNION SPORTIVE TROCHE**

## TROCHE GYM TONIC



Voici une nouvelle saison 2014 /2015 de TROCHE GYM'TONIC qui s'achève déjà fin Juin.

Encadrées par Dominique NOUVET, notre animatrice de séance, depuis plusieurs années, nous travaillons avec les steps, les poids, les élastiques, les bâtons, les ballons...

A chaque séance :

- échauffement, mini chorégraphies, cardio,
- travail avec le matériel choisi (step ou bâton ou.....)
- abdominaux et bien sûr étirements incontournables.

Les séances se déroulent avec beaucoup de sérieux (beaucoup d'exercices) mais surtout dans une très bonne ambiance, amicale et sympathique.

Nous vous invitons à nous rejoindre dès la saison prochaine (à partir de Septembre), tous les mercredi soirs à 20h30 à la salle des Associations de TROCHE pour partager ce moment de sport et d'échanges ! Sportivement.

**MURIEL DUPUY**

**Présidente TROCHE GYM TONIC**

# AMITIE DES TROIS ROCHES

Notre association poursuit ses activités, nous sommes actuellement 43 adhérents avec nos amis de Meuzac, Lubersac...

Durant l'année 2014 écoulée, plusieurs manifestations et visites ont été réalisées :



- Samedi 03 Mai : Expo vente de nos loisirs créatifs : mosaïque, peinture sur verre et sur tissus, cartes en 3D, ... Très belle journée dans la convivialité.
- Lundi 12 Mai : Sortie pour une visite de DOMME et ses environs
- Dimanche 01 Juin : Vide grenier organisé par nous-même et l'Union Sportive de Troche
- Mercredi 10 Septembre : Sortie pour une visite de la Ville d'Albi sous un soleil radieux
- Jeudi 09 Octobre : Participation au repas cantonal de Troche avec après midi dansant
- Jeudi 11 Décembre : Repas de fin d'année au restaurant La Table de Troche.

Bien entendu d'autres festivités sont prévues pour 2015.

Et toujours nos réunions des 2ème et 4ème jeudi du mois se terminant par un goûter dans la convivialité et la bonne humeur.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus. La cotisation est de 17 € pour l'année.

**Nicole BEDROSSIAN**  
Présidente **AMITIE DES TROIS ROCHES**

## AMI QUAD TROCHOIS

L'Ami Quad Trochois nettoie les chemins.

Le 25 juin, l'Ami Quad Trochois a organisé sa traditionnelle journée des chemins. L'association, forte d'une trentaine de membres, participe tous les ans à l'entretien des chemins alentours pour le bonheur de tous les usagers, qu'ils soient motorisés ou non.

Malgré une météo pluvieuse qui n'a pas entamé le courage de la vingtaine de membres présents, quatre chemins ont fait l'objet de travaux.

Deux sentiers ont été réouverts, un sur la commune de Saint Pardoux-Corbier et un autre à Troche entre la Croix de Mépiaud et la Brunie.

Sur la commune de Lubersac, un chemin a été nettoyé près du village de Leysenne. Dans ce sentier une pleine de benne de ferraille a été retirée de la nature.

Enfin, le dernier chantier, et non des moindres, a vu la construction d'un pont entre les communes de Beyssac et de Troche. Ce pont, entre les villages de La Meynie et de l'Aubertie permettra désormais aux marcheurs de franchir la petite Loyre à pieds secs.

Au cours de cette journée près d'un kilomètre de chemins oubliés ont été rendus à l'usage de tous.

Pour conclure cette journée laborieuse, les quadeurs se sont réconfortés autour d'un bon repas à la Table de Troche.



**Damien SIMON**  
Président **AMI QUAD TROCHOIS**

# AMICALE DES CHASSEURS

L'Assemblée Générale a eu lieu le 10/07/2015, et pendant laquelle le bureau a été renouvelé pour une durée de 3 ans :

- Président J.FEYDEL— Vice Président J.SARGNAC
- Secrétaire M.CHASSAING—Secrétaire adjoint J.C TAMAIN
- Trésorier O.ANCELIN—Trésorier adjoint F.VIGNEAU.

La saison 2014/2015 est terminée, le bilan de nos activités a été le suivant : 42 sociétaires, et quelques chasseurs occasionnels.

En gros gibiers : sangliers = 0, chevreuils quota atteint à un près.

Petits gibiers : 4 lachers de faisans, il en reste encore dans la nature, la population de canards a été bonne. Quant aux lièvres et aux lapins ils reviennent.

Gibiers de passage : pigeons et bécasses (bon cru), grives absentes.

Battues aux nuisibles (renards et blaireaux) : deux déterrages ont été effectués le 16/05 et le 23/05/2015 avec un bilan de 6 animaux tués.

Les manifestations annuelles : loto, belote ont connu un bon succès.



Pour information, il y a un garde assermenté et qui est opérationnel.

La chasse ne doit pas être une tuerie jusqu'à épuisement des stocks, nous devons gérer ces populations avec parcimonie, pour en retrouver les années suivantes.

La chasse doit rester un plaisir, une rencontre avec la nature, une relation amicale entre les chasseurs et agriculteurs.

**Jacques FEYDEL**  
Président AMICALE DES CHASSEURS

## COMITE DE JUMELAGE



L'année 2014/15 a encore une fois été une année riche en activités pour le comité de Jumelage et ses amis. Ce fut d'abord en février une soirée crêpes entre membres actifs, moment de convivialité très sympathique où nous nous sommes retrouvés nombreux à la salle de la forêt de Pompadour.



### Assemblée Générale Annuelle à Beyssac

Le comité de Jumelage de Pompadour a tenu son assemblée générale annuelle le lundi 16 mars à Beyssac. Cette commune fait partie du groupe de six villes jumelées avec le Markt Oberelsbach, un groupement de communes en Bavière. Les autres villes concernées sont Arnac-Pompadour, Beyssenac, Ségur le Château, St. Sornin Lavoipps et Troche.



# COMITE DE JUMELAGE (suite)

## **Assemblée Générale Annuelle à Beyssac**

Mme Claudine Charieyras, présidente, a remercié de sa présence une assemblée nombreuse et particulièrement Mrs Alain Tisseuil, Henri Certe, Serge Langlade, Francis Comby et Michel Audebert, maires des communes jumelées, mais aussi M. Guy Jean-Pierre Plas, vice-président de l'association des communes jumelées du Limousin et Mme Annie Gauthier, présidente du comité de jumelage de St. Robert.

Après un bref rappel de l'esprit des jumelages, la présidente a retracé les nombreuses activités du comité depuis la dernière assemblée, notamment le voyage en Allemagne en mai dernier. Celui-ci avait encore une fois enchanté les nombreux participants et avait été entre autres marqué par la signature d'un appariement scolaire entre le collège de Lubersac et le lycée de Mellrichstadt, ville voisine d'Oberelsbach. Le comité de jumelage peut se féliciter d'avoir joué un rôle fondateur dans ce partenariat.

Mme Charieyras a rappelé aussi les réunions conviviales entre membres et les rencontres avec les élus.

M. Plas, vice-président de l'association des communes jumelées du Limousin a, dans son intervention, félicité le comité pour son travail et souligné les points forts qui doivent contribuer à la longévité de ce jumelage.

Après l'approbation des comptes, l'assemblée a procédé à l'élection du Conseil d'Administration 2015 qui se trouve renforcé de nouveaux membres très motivés. Ensuite, le bureau sortant a été reconduit dans ses fonctions : Mme Claudine Charieyras, présidente, Mme Angela Cluzel et M. Joël Vallas, vice-présidents, Mme Marie-Jeanne Pradaux, trésorière, Mme Francine Pusset, trésorière adjointe, Mme Angelika Olivet, secrétaire. M. Stéphane Lainé est nouveau secrétaire adjoint.

Un pot de l'amitié offert par la municipalité de Beyssac a clôturé dans la convivialité cette réunion.

## **Rencontre de jumelage au Pays de Pompadour.**

Pour l'année 2015, les activités se centrent notamment autour de la rencontre avec Oberelsbach dont un groupe de voyageurs est venu au Pays de Pompadour du 1<sup>er</sup> au 4 août. Le comité a pu obtenir une subvention de la part de la commission européenne qui soutient les rencontres de jumelage basés sur un projet de travail intéressant et incluant des communes partenaires des pays nouveaux membres de l'Union Européenne.

Le projet soumis à la commission s'intitule « L'eau de nos villes, l'eau de la vie ». Dans ce cadre, le comité de jumelage propose des activités en amont de la rencontre et poursuit son partenariat avec le collège de Lubersac. Ainsi, il a proposé au grand public une visite de la station d'épuration de Pompadour qui a eu lieu le mardi 10 mars et a remporté un franc succès.



D'autres activités sont en cours de préparation, comme l'exposition « La révolution de l'eau » qui se tiendra cet été à la bibliothèque de Pompadour. Bien entendu, la rencontre proposera aussi d'autres activités, telles par exemple la visite de Brive et du marché d'Objat. Une balade vers Voutezac est prévue et une autre au Canal de la Vilatte ainsi que bien sûr des moments de convivialité et une soirée festive qui aura lieu le dimanche 2 août. Ces activités sont, dans la mesure du possible, ouvertes à tous, avec parfois une petite participation financière. Comme pour chaque rencontre chez nous, le comité de jumelage cherche des familles acceptant d'accueillir des amis d'Oberelsbach.

Le comité de jumelage invite toutes les personnes intéressées par ses activités à le contacter par l'intermédiaire de la mairie ou directement par courriel à [comitejumelage@cc-payspompadour.fr](mailto:comitejumelage@cc-payspompadour.fr).  
Claudine Charieyras, présidente



# INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE DU CANTON DE VIGEOIS

## LES SERVICES PROPOSES PAR VOTRE INSTANCE

En vous acquittant d'une cotisation annuelle de 7 € vous pourrez bénéficier des services suivants :

**Service mandataire :** ce service s'adresse aux personnes âgées et/ou handicapées employeurs d'aide à domicile. Nous effectuons toutes les formalités relatives à l'emploi d'une aide à domicile (bulletin de salaire, URSSAF, etc...) sans être employeur. Tarif : 3 € /mois, 10 €/mois si vous êtes bénéficiaire de l'APA.

**Gym équilibre :** (Tarif: 50€/an) sur les communes de:

Ornac/ Vézère le jeudi de 14 h à 15 h  
Perpezac Le Noir le mardi de 16h30 à 17h30  
Vigeois le mardi de 10h30 à 11h30

### Services accessibles à tous :

- **Le service de coordination :** ce service permet d'organiser le maintien à domicile en assurant la coordination des aides à la personne, de préparer le retour à domicile après une hospitalisation.
- **Aide administrative :** aide à la constitution de divers dossiers.



- **Animation :** repas cantonal annuel organisé sur une commune du canton : Troche en 2014.
- **Semaine Alzheimer** en Corrèze : cette année, le réseau COGLIM et France Alzheimer vous a proposé une pièce de théâtre interactive « Par-dessus tête » et un ciné-débat sur « L'Humanité », l'organisation de cette manifestation a été réalisée par l'ICA en partenariat avec les EHPAD de Vigeois et Perpezac le Noir. Cette journée a rencontré un vif succès.
- **Atelier intergénérationnel :** au cours du mois d'octobre la ludothèque met à disposition des jeux d'antan aux résidents de l'EHPAD et pour cette année aux enfants de l'école de Vigeois, dans le cadre des T.A.P. Cet atelier est ouvert à tous.
- **Le Point Information :** ce service est accessible à tout public, il a pour but de vous informer, conseiller et orienter vers les administrations compétentes.

### Mise en relation :

- **Téléassistance :** c'est un dispositif qui permet de relier, par télé transmetteur téléphonique, une personne à une centrale d'écoute fonctionnant 24h/24. Un émetteur miniature, porté comme une montre, enclenche la liaison dès qu'il est actionné. Le transmetteur permet de dialoguer avec la centrale sans avoir besoin d'être près du téléphone. En cas d'urgence les secours sont appelés dans les 3 minutes. Un opérateur est également à l'écoute, jour et nuit, des personnes souffrant de solitude.
- **Portage de repas AIIDAH :** ce service est ouvert à toute personne de 60 ans et aux personnes handicapées. Il peut être utilisé régulièrement ou occasionnellement. Le prix de la journée alimentaire est de 9€.

Carole LEMAIRE et Chrystèle LEMOINE « personnes ressources » vous accueillent **5 place du Champ de Foire à Vigeois.**

### **Permanences et accueil du public sans rendez vous :**

- le mardi de 14h00 à 16h00
- le jeudi de 9h00 à 12h00

**Sur rendez vous les autres jours**

# INFOS PRATIQUES ET DIVERSES

## TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES



### SALLE DES FETES (à côté du restaurant)

Effectif maximal admissible : 150 personnes.

Tarifs (1 jour semaine ou week-end) :

- **Habitants de la commune 46€**
- **Extérieurs de la commune 91€**

Caution : 152 €

Attention, dans cette salle toute préparation de repas est interdite.

### SALLE DES ASSOCIATIONS (à côté de la Mairie)

Effectif maximal admissible : 100 personnes.

Caution : 152 €

Possibilité d'augmenter l'ampérage (pour brancher des appareils supplémentaires) 15€.



#### Tarifs :

1 jour de semaine (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi ou Vendredi) :

<b>Habitants de la commune :</b>	99 € du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Octobre
	114 € du 1 <sup>er</sup> Novembre au 30 Avril
<b>Extérieurs à la commune:</b>	183€ du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Octobre
	213€ du 1 <sup>er</sup> Novembre au 30 Avril

1 ou 2 jours du week-end (Samedi, Dimanche ou 2 jours consécutifs en semaine) :

<b>Habitants de la commune :</b>	115€ du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Octobre
	130€ du 1 <sup>er</sup> Novembre au 30 Avril
<b>Extérieurs à la commune :</b>	215€ du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Octobre
	245€ du 1 <sup>er</sup> Novembre au 30 Avril.

# INFOS PRATIQUES ET DIVERSES

## **DEMARCHAGE TELEPHONIQUE OU A DOMICILE**



La municipalité alerte les administrés sur des cas de démarchages frauduleux par téléphone ou à domicile, pour une prise de rendez vous ou pour un contrôle dans les habitations contre les insectes nuisibles sur les charpentes des maisons.

Il est vivement conseillé de ne faire entrer personne, de toujours demander la carte professionnelle de l'individu et de prendre ses coordonnées. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à prévenir la mairie et la gendarmerie.

## **CARTE D'IDENTITE**

Depuis le 1er Janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er Janvier 2014 à des personnes majeures;
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Si vous êtes dans ce cas, aucune démarche n'est nécessaire, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Cependant, la date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.



### **ATTENTION !**

\* Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

\* Si vous projetez de voyager à l'étranger avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter la liste des pays qui acceptent les cartes nationales d'identité dont la validité est prolongée comme document de voyage sur le site : [www.diplomatie.gouv.fr/conseils-aux-voyageurs](http://www.diplomatie.gouv.fr/conseils-aux-voyageurs).

A NOTER : Même si certains pays acceptent les cartes nationales d'identité comme document de voyage, afin d'éviter tout problème, le ministère des affaires étrangères recommande de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNl portant une date de validité dépassée (bien qu'elle soit considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité).

## **RAPPEL SIRTOM**

Le dépôt d'ordures ménagères ou autres déchets est formellement interdit et considéré comme un dépôt sauvage, représentant une infraction aux règlements suivants :

- Plan départemental de la gestion des déchets
- Art. R.632-1 ; R.633-3; R.635-8 et R.444-2 du code pénal
- Art. R.116-2 du code de la voirie routière
- Décret n°2015-337 du 23 Mars 2015 publié au JO du 27 Mars 2015.

Ces infractions peuvent faire l'objet de sanctions et notamment des amendes de la 2ème à la 5ème classe (soit de 68€ à 1500€). Le respect du domaine public et de l'environnement fait appel au civisme de chacun et doit permettre de maintenir un cadre de vie acceptable.



# LA SECURITE ROUTIERE

**Sécurité Routière en Corrèze**  
La lettre mensuelle  
mai 2015 - n°73

**Le bilan de l'accidentologie du mois**

	Accidents corporels	Tués	Blessés	dont Blessés hospitalisés
Mai 2015	16	1	21	12
Mai 2014	15	1	22	13
Évolution	+1	0	-1	-1

**L'évolution depuis le début de l'année**

En Corrèze le mois de mai 2015 a enregistré 16 accidents corporels qui ont fait 1 tué et 21 blessés dont 12 hospitalisés.

Le bilan provisoire de l'année 2015 fait état de :

- > 72 accidents corporels (-23 % / 2014)
- > 8 tués (+1 / 2014)
- > 92 blessés (-22% / 2014)

**L'évolution des accidents et des tués sur 12 mois glissants**

En effectuant une analyse sur 12 mois glissants, on constate globalement une augmentation du nombre d'accidents corporels et de tués.

**MISSION SECURITE ROUTIERE DE LA CORREZE : L'ACCIDENTOLOGIE**

**SECURITE ROUTIERE TOUS RESPONSABLES**

## Quelques conseils de sécurité pour les usagers de la route

### Pour les motocyclistes

Ne pas négliger son équipement ni celui de son passager. Attacher son casque. Même s'il fait chaud porter des vêtements épais et solides, des gants et des chaussures fermées qui protègent les chevilles. Pour améliorer leur sécurité et les rendre plus visibles des autres usagers, l'ensemble des deux-roues motorisés doivent obligatoirement circuler en feux de croisement allumés (l'obligation existante pour les motocyclettes a été étendue aux motocyclettes légères et aux cyclomoteurs).

### Pour les marcheurs et les cyclistes :

Pour être vus n'hésitez pas à porter des vêtements clairs ou réfléchissants.

### Information destinée aux élèves :

- Il convient de recommander à tous les élèves :
- D'attendre, à la descente, que le car se soit éloigné avant de traverser.
  - De regarder dans les 2 sens avant de traverser la route, un véhicule pouvant en cacher un autre.
  - Ne pas courir.

### Pour les automobilistes Périodes Hivernales

En hiver, plus que jamais, vos pneus directeurs ou porteurs doivent avoir de bonnes structures, profondes. Sur une route verglacée, pensez à réduire fortement votre vitesse, évitez toute manœuvre brutale. Anticipez les risques, repérez les zones délicates (ponts, sous bois, zones homabragées ou humides)

### Périodes automnales.

L'humidité des matins d'automne fait déposer sur les vitres latérales, lunette arrière et rétroviseurs, de la buée et voire du givre. Il est reconnu que 90% des décisions et des gestes nécessaires à la conduite dépendent de la vision. Il convient donc de nettoyer toutes les surfaces vitrées du véhicule (ventilation, dégivrage..)

### Périodes printanières et estivales.

Ce sont des périodes de fêtes et de loisirs. A chaque sortie il est souhaitable d'organiser le retour avec un ou des capitaines de soirées (Sam). Pourquoi ne pas prévoir le couchage sur le lieu de fête ? C'est la période de détente et non de précipitation pourquoi ne pas rouler zen ?

### Comment participer à la sécurité routière ?

En se souvenant des points cités précédemment: Nous sommes tous riverains d'une route communale, départementale. Nous pouvons faciliter le champ de vision des conducteurs en entretenant le débordement de nos arbres et arbustes. Nous plantons des arbres d'ornement souvent près des routes. Nous oublions tous que dans le temps ils prennent de l'envergure et arrivent à passer au dessus de la chaussée. A l'automne c'est un tapis de feuilles qui jonche la chaussée. Dès les premières pluies et gelées, le tapis de feuilles peut mettre en danger (motocyclistes et automobilistes). Faites nous parvenir en mairie vos réflexions sur la sécurité routière à Troche. Nous sommes tous concernés.

**Martine Lortholary, Déléguée communale à la sécurité routière**

# L'INTERDICTION DE BRULAGE DES DECHETS VERTS



L'interdiction de brûlage des déchets verts résulte d'une réglementation nationale, issue du Grenelle de l'Environnement (décret du 11 juillet 2011). De nombreux particuliers ont fait part de leurs difficultés et de leurs interrogations face à cette interdiction, notamment les propriétaires de terrains, de bois, de champs ou de vergers qui ne sont pas situés à proximité des habitations.

En conséquence, afin de prendre en compte ces contraintes locales, le préfet de la Corrèze a décidé d'adapter cette règle d'interdiction par arrêté préfectoral du 7 avril 2015.

Il autorise :

- Le désherbage thermique
- Le brûlage des déchets végétaux résultant de l'obligation de débroussaillage : ces déchets sont ainsi assimilés, par cohérence, à ceux produits par les activités agricoles et forestières dont le brûlage est autorisé
- Le brûlage des végétaux enlevés autour des étangs
- Le brûlage des déchets végétaux produits sur des parcelles de terrain (bois, champs, vergers...) non attenantes à l'habitation ;

**Cependant, le brûlage des déchets végétaux issus des enclos d'habitation reste interdit tout au long de l'année .**

Le brûlage pour raison prophylactique, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de végétaux contaminés par des parasites est autorisé.

## Les déchets verts, c'est quoi ?

Ce sont les déchets issus de la tonte de gazons, les feuilles et aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes

## Comment sont-ils produits ?

Ils proviennent notamment de l'entretien des zones de loisir, des espaces verts publics ou privés, des terrains de sport et des jardins des particuliers

## Les conséquences néfastes du brûlage des déchets :

- L'émission à l'air libre de nombreux polluants et de quantités importantes de composés cancérigènes et de particules fines

**- La combustion à l'air libre est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides**

- Des troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée

- Des risques d'incendies

## 50 kg de déchets verts émettent autant de particules que :

- 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en ville

- 18 400 km par une voiture à essence

- 6 mois de chauffage d'une maison avec une chaudière au fuel

**Croire que le transport jusqu'à la déchetterie pollue plus que le brûlage est une idée répandue mais fausse !**

**Des alternatives existent :**

- **Les tontes de pelouse et les feuillages peuvent être compostés sur place.**
- **Les branchages broyés peuvent servir au paillage.**
- **Les déchetteries prennent les déchets verts**

# LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

 ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



## Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



### LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

**36 déchèteries ou plateformes** couvrent le département de la Corrèze.

retrouvez leurs coordonnées sur [www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)

 **Attention** les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également

Retrouvez plus d'informations sur [www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)  
<http://bit.ly/1Du2Div>



## Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

### C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

**Attention :**  
EN CAS DE  
NON-RESPECT  
DU RSD, UNE  
**CONTRAVENTION**  
DE 450 €  
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE  
POUR UN PARTICULIER

(article 131-13  
du nouveau code pénal)

**Particuliers, collectivités,  
entreprises sont concernés.**

## Déchets visés :

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**50 KG**  
DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS  
ÉMETTENT AUTANT  
DE PARTICULES QUE  
**9 800 KM**  
PARCOURUS PAR UNE VOITURE  
DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION  
URBAINE, **18 400 KM**  
POUR UNE VOITURE ESSENCE !

EN FRANCE  
**42 000 DÉ-  
CÈS** PRÉMATURÉS PAR AN  
SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION  
DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX  
**PARTICULES  
FINES**  
PRODUITES PAR  
LES ACTIVITÉS HUMAINES.

(données issues du programme  
« un air pur pour l'Europe »)

## DÉROGATIONS POUR LA CORRÈZE

Afin de prendre en compte les contraintes locales, le préfet de la Corrèze a décidé de prendre un nouvel arrêté réglementant l'usage du feu, le 7 avril 2015. **Il autorise :**

- Le désherbage thermique ;
- Le brûlage des déchets végétaux résultant de l'obligation de débroussaillage : ces déchets sont ainsi assimilés, par cohérence, à ceux produits par les activités agricoles et forestières dont le brûlage est autorisé ;
- Le brûlage des déchets végétaux produits sur des parcelles de terrain (bois, champs, vergers...) non attenantes à l'habitation ; **cependant, le brûlage des déchets végétaux issus des enclos d'habitation reste interdit tout au long de l'année ;**
- Le brûlage pour raison prophylactique, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de végétaux contaminés par des parasites.

## EN SAVOIR PLUS :



# NOUVEAUX PROFESSIONNELS

**ROCHE Laurent**  
**RÉNOVATION**  
RÉHABILITATION DE GROS ŒUVRES  
Pour vos projets du plus grand au plus petit

Maçonnerie - Spécialiste pierre (Taille & Pose)  
Couverture  
Tout l'univers de la chaux  
Dallage & Carrelage

Tél. 06 70 70 01 02 Av. de Pompadour 19230 TROCHE  
www.rochelaurent-renovations.fr



Parce que ma passion est devenue mon métier,  
Mais que mon métier reste une réelle passion,  
J'ai créé mon entreprise il y a 4 ans.

Mon objectif :

immortaliser tous les moments que la vie nous offre.  
A travers le reportage mariage, les naissances, anniversaires...  
Mais aussi la réalisation de vos portraits de famille et book photo.

Les photos scolaires, les séances animalières  
Et toutes manifestations privées et publiques.



Sandrine Hernandez



1 le Puy  
19230 Troche

06.89.43.39.47



www.sandrinehernandezphotographe.com

# LE MIEL ET LES ABEILLES

## Succès pour l'animation familiale autour de la découverte du miel et des abeilles

Le 28 Juillet 2015, la commune de Troche, en partenariat avec le Pays d'Art de d'Histoire Vézère Ardoise, a organisé une animation autour du miel et des abeilles.

Pendant une après-midi, une centaine de participants a découvert le monde de l'apiculture à travers des dégustations de miel, des explications pratiques des apiculteurs montrant la récolte du miel et l'organisation de la ruche. L'animation s'est terminée, pour chaque participant, par la confection d'une bougie en cire, suivie d'un goûter et de la remise d'un petit pot de miel offert par la commune. Ainsi, petits et grands ont pu profiter de cette animation conviviale, riche en découvertes.

**TROCHE** 

**ANIMATION**  
**JEUX**  
**SUR LE THEME**  
**DES ABEILLES ET DU MIEL**



**Mardi 28 JUILLET 2015**  
**A 15h devant l'église**

*Entrée Gratuite et Goûter offert !*



Chaque enfant doit être accompagné d'un adulte.

En partenariat avec 



# MAIRIE DE TROCHE



38 Avenue des trois Roches  
19230 TROCHE  
Tél : 05.55.73.36.19  
Fax 05.55.98.73.34  
Mail : [mairie.troche@wanadoo.fr](mailto:mairie.troche@wanadoo.fr)

## HORAIRES

### Secrétariat Mairie

Lundi 9h-16h  
Mardi 9h-16h  
Mercredi 9h-13h  
Jeudi 9h-16h  
Vendredi 9h-16h  
Samedi 9h-12h

### Agence Postale

Lundi 9h-13h  
Mardi 9h-13h  
Mercredi 9h-13h  
Jeudi 9h-13h  
Vendredi 9h-13h  
Samedi 9h-12h



Un défibrillateur automatique est à disposition  
devant la salle des Associations  
(à côté de la Mairie ).



### NOUVEAU A TROCHE

Le site internet est en cours de construction, il sera consultable courant Octobre (la date sera communiquée dans la presse) à l'adresse [www.troche.fr](http://www.troche.fr)

Vous pourrez y trouver :

- la vie de la commune

- la vie des associations
- les renseignements administratifs pratiques
- les bulletins municipaux

Les personnes qui souhaitent continuer à recevoir le bulletin municipal papier, parce qu'ils ne le consulteront pas sur le site, sont priées de retourner le coupon-réponse ci-dessous à la mairie avant le 31 Décembre 2015.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Désire continuer à recevoir le bulletin municipal en version papier

A Troche, le

SIGNATURE

Ps : il est convenu que seules les personnes ayant retourné ce coupon réponse continueront à recevoir la version papier du bulletin municipal à leur domicile.



**Avant**

**15 Août 1920**  
**Défilé du Char de la Couade**  
**de TROCHE**



**2015**  
**Fin de la construction**  
**de la Halle**

**Après**